

Autorité  
de la concurrence



Référence à rappeler : **16-151 / 17-DCC-12**

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif du groupe Anios par la société Ecolab et à la suite de la décision n° 17-DCC-12 du 31 janvier 2017, l'Autorité de la concurrence a agréé le 9 août 2018, la cession suivante :

- à la société Christeyns France, du portefeuille de clients « Life Sciences » - acte de cession du 30 novembre 2018.

Cette cession a été effectuée conformément à la lettre d'engagements pris par Ecolab et annexés à la décision de l'Autorité de la concurrence n° 17-DCC-12 du 31 janvier 2017.